

EMPRUNTS DES ÉTATS-UNIS

CONDITIONS À L'EMPRUNT DE \$300,000,000

M. JOHN BRACKEN (chef de l'opposition): Vu le programme peu ordinaire qui nous est tracé, me serait-il permis de poser immédiatement certaines questions au Gouvernement? Je l'invite à y répondre le plus tôt possible la semaine prochaine, à condition toutefois qu'il lui soit loisible de nous fournir ces renseignements.

Voici la première, que j'adresse au premier ministre. L'emprunt de 300 millions de dollars récemment sollicité des États-Unis comporte-t-il certaines clauses aux termes desquelles notre pays s'engage à entamer avec la république voisine des négociations en vue d'un traité spécial de commerce? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces clauses?

L'hon. DOUGLAS ABBOTT (ministre des Finances): Je puis fournir la réponse sur-le-champ. L'emprunt ne comporte aucune telle condition.

LE CHANGE ÉTRANGER

RÉSERVES D'OR ET DE DOLLARS AMÉRICAINS AU CANADA

M. JOHN BRACKEN (chef de l'opposition): Peut-être le ministre des Finances n'est-il pas en mesure de répondre à la question que j'ai à lui poser, mais aura-t-il l'obligance de présenter à la Chambre un état des réserves du Canada en or et en dollars américains détenus par: a) La Commission de contrôle du change étranger et la Banque du Canada, b) Le gouvernement fédéral, à la fin de chaque mois depuis le 31 décembre 1945 jusqu'aujourd'hui.

L'hon. M. ROWE: Il vaudrait mieux répondre maintenant; elles peuvent baisser d'ici lundi.

Le très hon. MACKENZIE KING: S'il n'y a pas d'autres questions, je propose l'ajournement.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 5 heures et 45 minutes de l'après-midi.)